

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, E. BAILLY, M. KRAFT (suppléante de T. PRIEUR), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (9) : L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire AF. BOURAT
N. CASSAN-FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY
D. BOIREAU mandant a pour mandataire JP. CONTE
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ

EXCLUSES (13) : M. MONTASSIER, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAU, P. BARBOT, Y. ÉCALE, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Travail de gestion de la dette de la SEM Habitat Pays Châtelleraudais et modification des garanties d'emprunts

La SEM Habitat Pays Châtelleraudais accompagne les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais depuis de nombreuses années en construisant des logements sociaux adaptés, selon un cahier des charges élaboré et partagé avec les services urbanismes des collectivités partenaires. Les plans de financement de ces opérations intègrent des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et garantis par les collectivités.

La Direction de la SEM et la Caisse des Dépôts viennent d'effectuer un travail sur la gestion de la dette. Ce travail vise à redonner des marges de manœuvres supplémentaires à la SEM par une renégociation d'environ 68 % des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts, permettant une amélioration de l'autofinancement de la SEM et redonnant donc des possibilités complémentaires pour accompagner les territoires de Grand Châtellerault.

Au 1er janvier 2017, le total de l'encours de la dette concernée pour la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais de Châtellerault s'élève à 1 061 183,50 €.

C'est la raison pour laquelle la SEM Habitat Pays Châtelleraudais a sollicité Grand Châtellerault, afin d'obtenir son accord de principe pour la modification de la garantie accordée pour les emprunts retenus dans l'étude.

VU les articles L 5111-4 et L 5216-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 3 juillet 2017

n° 7

page 2/2

VU l'article 2298 du code civil relatif au cautionnement,

CONSIDERANT le bien-fondé de cette démarche qui permettra d'améliorer l'autofinancement de la SEM Habitat,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord de principe à ce travail de gestion de la dette et de modifier ses garanties en conséquence.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **6 JUL 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

